

Règles de facturation des actes et consultations externes - RFAC

Code produit : RFAC

Niveau : Perfectionnement

Modalité : Presentiel

Durée (en heure) : 7.0

Tarif : 790,00 € HT

Eligible DDA : non

Public : Collaborateurs

d'entreprises d'assurances,
d'institutions de prévoyance,
de mutuelles, agents
généraux, courtiers

Prérequis :

aucun

Objectif

- Comprendre l'organisation des prestations santé servies par les régimes obligatoires
- Expliquer les nouvelles conditions de facturation issues de la nouvelle convention des médecins
- Améliorer la qualité de la facturation afin de réduire les rejets
- Questionner les patients afin de fiabiliser les informations administratives

Programme de la formation

1. Organisation de l'assurance maladie obligatoire
 - Différents régimes obligatoires
 - Spécificité du régime Alsace Moselle

-
- Immatriculation (NIR)
 - PUMA
 - Complémentaire Santé Solidaire (remplace CMU-C et ACS)
 - Aide médicale de l'Etat
 - Carte vitale
2. Conditions de remboursement
- Nature et prise en charge des frais de santé
 - Motifs d'exonération du ticket modérateur
 - Taux de remboursement
 - Ticket modérateur
3. Règles de facturation des actes et consultations externes
- Forfait patient urgences
 - Participation forfaitaire de 1 €
 - Franchises médicales
 - Ticket modérateur forfaitaire de 24 €
 - Actes concernés par le TMF
 - Personnes exonérées
 - Parcours de soins coordonnés
 - Médecin traitant et médecin correspondant
 - Accès spécifiques
 - Mesures applicables en cas de non respect du parcours
 - Exclusions
 - Parcours de soins pour l'enfant de moins de 16 ans
 - Majorations
 - Cas pratique : Application du TM forfaitaire sur un acte CCAM / remboursement d'un acte avec le non respect du parcours de soins
4. Focus sur le référentiel CCAM pour la saisie des ACE
- Organisation de la CCAM
 - Code de l'acte
 - Code activité
 - Code phase
 - Codes modificateurs
 - Code des associations
 - Règles de facturation des actes
 - Principes de non cumul des actes CCAM / NGAP

- Exceptions
 - Forfait d'imagerie médicale
5. Règles de facturation des actes et consultations externes depuis la nouvelle convention 2016
- Décryptage des nouvelles cotations et des nouveaux actes de majorations et leurs tarifs
 - Cas pratique : codification et tarification d'un acte d'un spécialiste et d'un généraliste
6. Focus sur les documents et informations à recueillir auprès du patient pour éviter les retours de dossiers avec des adresses erronées

Moyens d'évaluation

- Evaluation des acquis de la formation par le biais de QCM et/ou d'exercices pratiques
- Questionnaire de satisfaction à chaud complété par chacun à l'issue du stage
- Questionnaire d'évaluation à froid complété par chacun entre 2 et 3 mois après le stage

Méthodes pédagogiques

- Réalisation de cas pratiques
- Exposés à partir d'un diaporama
- Échanges d'expériences

AF2A - 64 Rue de Miromesnil, 75008 Paris

Copyright 2024 AF2A. Tous droits réservés.